

Résumé pour les citoyens

L'agriculture en Europe après 2013

POURQUOI LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) DOIT-ELLE ETRE REFORMEE?

La PAC doit être réformée pour pouvoir:

- mieux aborder les enjeux
 - de la sécurité alimentaire;
 - du changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles;
 - de l'entretien de l'espace naturel et du maintien d'une économie rurale vivante;
- **aider le secteur agricole à devenir plus compétitif** et à faire face à la crise économique et à l'instabilité croissante des prix à la production;
- **rendre la PAC plus équitable, plus écologique, plus rentable, plus efficace et plus compréhensible.**

QUI EN BENEFICIERA ET COMMENT?

- L'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'environnement, le renforcement de la lutte contre le changement climatique, ainsi que le maintien d'une campagne vivante profiteront à **tout le monde**.
- **Les agriculteurs et les zones rurales** profiteront d'une politique plus équilibrée, stable et équitable, et de nouvelles possibilités d'investissement.

POURQUOI L'UE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- Les **difficultés** auxquelles le secteur agricole européen est confronté **ne s'arrêtent pas aux frontières nationales** et requièrent une action et des règles communes, en particulier dans le domaine des produits alimentaires.
- **Tous les agriculteurs européens rivalisent sur le marché unique de l'UE**, c'est donc à l'Union de garantir le bon fonctionnement de ce marché, ainsi que des règles du jeu équitables.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER EXACTEMENT?

- Tous les aspects de la PAC doivent être modifiés afin de pouvoir faire face aux problèmes mentionnés ci-dessus.
- Les **paiements directs** en faveur des agriculteurs:
 - reflèteront mieux la mission de service public rendue par les agriculteurs (leurs efforts pour protéger l'environnement, p. ex.);
 - contribueront à soutenir l'agriculture, même dans les régions les plus défavorisées;
 - seront plus équitablement alloués et destinés aux agriculteurs actifs.
- Les **instruments de gestion des marchés** seront simplifiés.
- La **politique de développement rural** mettra l'accent sur le **renforcement de la compétitivité** et la **promotion de l'innovation**.

- De nouvelles mesures seront prises pour aider les agriculteurs à faire face à la **volatilité des prix et des revenus**.

QUAND LA PROPOSITION DEVRAIT-ELLE PRENDRE EFFET?

De nouvelles règles devraient être proposées mi-2011 et devraient entrer en vigueur en **2014**.